

Niort, le 11 mai 2004

SNCF
Délégation régionale Poitou-Charentes
« espace 107 »
107, boulevard du Grand Cerf
86000 POITIERS

A l'attention de M. Jean-Philippe de CALBIAC,
Délégué régional

GPG/FD/11050

Monsieur le Délégué Régional,

J'ai été sollicitée par les syndicats CGT et UFCM/CGT des cheminots de Niort et Saint Maixent concernant les propositions d'horaires TER pour le service décembre 2004/décembre 2005.

Il apparaît que ces nouveaux horaires s'ils sont maintenus auront de graves conséquences sur les services apportés aux usagers de la SNCF parmi lesquels les scolaires.

Au moment où l'on tente de redonner au rail le rôle qu'il n'aurait jamais dû perdre, au moment où une étude vient d'être rendue par l'AFSSE relative aux problèmes de santé liés aux gaz d'échappement des véhicules, au moment où l'on parle de réhabiliter la desserte voyageurs Niort/Fontenay-le-Comte, je trouve consternantes, si ces changements sont avérés, les décisions qui sont prises méprisant les intérêts et les besoins des usagers du rail.

C'est pourquoi, je vous demande de revenir sur les propositions faites concernant :

- la suppression du train de 5h55 Niort/Saintes circulant du lundi au vendredi
- l'avancée de 10 mn de l'horaire du train de 17h18 Niort/Saintes
- la suppression du train de 19h00 circulant du lundi au jeudi et le samedi

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je sais pouvoir compter sur votre diligence pour revoir dans les plus brefs délais des horaires conformes à nos attentes, et en faveur du développement du transport ferroviaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Régional, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD